

1. Votre innovation en une phrase.

Dans le cadre d'un jury d'architecture convoqué pour réaliser un immeuble de bureaux/logements, la Mairie du 9^e arrondissement a choisi d'associer les habitants au choix du projet.

2. Mots clés :

Concertation, co-construction, urbanisme, marchés publics, architecture.

3. Le besoin

La parcelle concernée, située 39 avenue Trudaine dans le 9^e arrondissement, accueille les locaux d'une ancienne école de commerce... vide depuis 2008.

Le promoteur a déposé plusieurs permis de construire qui ont fait l'objet de recours de la part de riverains.

Dans le cadre d'une modification du programme et du dépôt d'un nouveau permis de construire, il est apparu nécessaire d'accompagner le projet pour le faire accepter par les habitants.

4. Les objectifs

Associer les riverains au jury d'architecture afin qu'ils comprennent mieux les contraintes de cette parcelle (PLU, protections patrimoniales) et favoriser ainsi l'acceptabilité du projet. d'éviter les recours et que les habitants soient partie-prenante d'un important projet immobilier dans leur quartier.

5. La description de l'innovation

Qui :

Projet porté par les promoteurs NACARAT et FINAPAR.

Quoi :

Dans le cadre d'un jury d'architecture, dans lequel quatre équipes d'architectes concourraient, la Mairie du 9^e arrondissement a demandé que les projets soient présentés aux riverains.

Les invitations ont été envoyées à 2000 habitants du secteur concernés afin de les inviter à une présentation des projets envisagés sur la parcelle, en présence des quatre équipes

d'architecte. 200 étaient présents et un cahier a permis de recueillir une centaine de contributions.

Le jury n'avait aucune obligation par rapport aux choix des habitants, si ce n'est que la Mairie du 9^e arrondissement et un représentant des habitants étaient membre du jury et ont pu relayer le choix et les prescriptions émises par les riverains.

Il est important de préciser que le projet choisi par le jury a reçu des prescriptions très strictes, inspirées par les demandes des riverains.

Le permis de construire a été déposé le 30 juin 2017.

6. Les moyens humains et financiers

Mis à part l'envoi postal, aucun budget n'a été nécessaire pour cette action.

7. L'évaluation de l'innovation

La consultation a eu un grand succès avec un grand nombre de riverains présents.

Cette mobilisation, sur un projet initialement contesté, a donné une grande légitimité à leur avis.

Au final, le jury a sélectionné un autre projet que celui qui avait été plébiscité, mais en exprimant des réserves importantes issues des remarques des habitants.

Dans la mesure où les habitants se sentent concernés par leur environnement et s'intéressent aux projets architecturaux, cette méthode de concertation apparaît être un bon process pour les associer au choix des projets architecturaux.

Contact :

*Geoffroy LUDOT, Directeur de cabinet adjoint de la Maire du 9^e arrondissement
Tél. : 01 71 37 75 40 Courriel : geoffroy.ludot@paris.fr*